Réunion du Comité de Village

Réunion du Comité de Village (et non de la communauté)

1. Présentation des élus et des habitants

Présentation des élus et des habitants présents.

Règlement intérieur

Lecture et présentation du règlement intérieur.

Synthèse : Les communautés de village sont des instances consultatives permettant aux habitants de participer à la vie locale, de faire remonter leurs préoccupations et propositions, et de relayer les informations municipales auprès des riverains.

Il est rappelé que les comités de village ne disposent pas d'un budget propre. Toutefois, dans le cadre de fêtes de voisinage, le prêt de barnums pourra être reconduit même en l'absence d'association organisatrice.

Certains habitants regrettent l'abandon des réunions en format plénier.

La municipalité rappelle que l'objectif est de constituer un groupe de « porte-paroles » chargé de faire circuler les informations entre les habitants et la mairie. C'est déjà ce qui se passe de façon moins formelle. Les habitants restent libres de se réunir et d'échanger entre eux.

Composition du bureau

Les personnes suivantes souhaitent participer au bureau (5 à 9 personnes):

- M. Stelly
- Mme Kerdraon
- Mme Bonnemoy
- M. Pranal
- Mme Robin
- M. Angel
- Mme Mosnier
- Mme Dufour

Les personnes absentes qui souhaiteraient intégrer le bureau pourront se manifester ultérieurement.

2. Boulevard du Lac

Questions sur les travaux

Les habitants s'interrogent sur les nuisances liées aux travaux :

- Impacts sur la rue Beau Site ;
- Maintien de l'accès à l'ancienne colonie ;
- Surveillance du site pendant les travaux.

Réponse de M. le Maire

M. le Maire indique que nous sommes actuellement en phase de consultation des entreprises et des accès pour les travaux relatifs au futur parking dans le cadre du projet.

Les aménagements prévus comprennent notamment :

- La mise en place d'un éclairage public au niveau du tourne-à-gauche de Verneuge afin de sécuriser le secteur ;
- L'enfouissement des réseaux ;
- La réfection du chemin piéton de Papianilla ;
- Des travaux au printemps concernant le tourne-à-gauche de Verneuge, réalisés conjointement avec le Département ;
- L'acquisition par la commune d'une partie des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue ;
- Le déplacement des colonnes de collecte vers la zone du transformateur ;
- Le renforcement puis le déplacement du transformateur à l'entrée de l'ancienne colonie.

L'élargissement de la route, demandé par le Département, permettra également d'envisager de futurs aménagements piétons au niveau de la rue Beau-Site.

Le virage de la route départementale sera élargi afin de sécuriser le tourne-à-gauche. Une bande de terrain d'environ 10 m² sera également acquise au départ de la rue Beau Site.

Les sorties de la rue Beau Site resteront possibles sur la route départementale 213.

Réduction de la vitesse à l'entrée de Verneuge

Les habitants s'interrogent sur les moyens envisagés pour ralentir les véhicules arrivant de Verneuge.

La municipalité précise que :

- L’aménagement initialement prévu sur 60 mètres a été étendu sur une plus grande distance ;
- Modification des bordures.

Les barrières dans la rue Beau-Site ne font pas encore partie du programme de travaux actuel.

Suite à la demande des habitants, une réunion sera programmée pour la présentation (accès, parking) et voies de circulation.

Futur parking

Date d'ouverture

Le parking devrait être mis en service à l'été 2027.

Il ne sera pas ouvert en permanence. Une partie du site conservera un caractère paysager.

Suppression des places existantes

Les places actuellement présentes sur le boulevard du Lac ne seront pas supprimées en 2027.

La réflexion concernant le réaménagement global du Boulevard du Lac n'est pas encore engagée.

La question du caractère payant ou gratuit du futur parking reste à l'étude.

Chemin des Treize Vents

Des habitants s'inquiètent d'éventuels stationnements sauvages.

Ils craignent également que les applications GPS orientent davantage les automobilistes vers ce chemin, alors même que celui-ci connaît déjà d'importants problèmes d'écoulement des eaux en période de fortes pluies.Cette problématique sera prise en compte dans le cadre des acquisitions foncières prévues. Le Conseil municipal ne souhaite pas goudronner le chemin mais poursuivra sa réflexion sur les solutions à apporter.

Bâtiments de la BD9

Des dégradations ont été signalées par plusieurs habitants.

Dans un premier temps, le site sera sécurisé.

La municipalité rappelle qu'une démolition totale empêcherait toute reconstruction future sur le site.

Certains accès n'étant pas totalement condamnés, des travaux complémentaires de fermeture seront réalisés.

3. Enfouissement des réseaux et espace loisirs

Bouygues a pris contact avec plusieurs riverains dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs afin de supprimer les lignes aériennes.

Les opérateurs font preuve de réactivité et restent à l'écoute concernant l'implantation des équipements.

Aménagement du secteur de l'espace loisirs : texte enlevé en totalité

Camping-cars et nuisances

Face aux nuisances constatées, un arrêté municipal est en cours de rédaction.

Un parking complémentaire derrière l'espace loisirs est envisagé mais le projet n'est pas suffisamment avancé pour être présenté en détail.

4. Projet SMTC

Concernant la desserte du secteur par les bus réguliers de l'agglomération clermontoise :

- Deux à trois arrêts sont envisagés sur la commune ;
- Les études sont actuellement en cours ;
- Une intégration est envisagée à partir de 2028 ;

Le nombre exact d'arrêts reste à définir.

Cette perspective amène également à réfléchir à la création de parkings relais, notamment au niveau de La Caissière.

Afin de préserver la qualité de vie des riverains, des écrans végétalisés ou des brise-vues pourraient être implantés.

Les zones de stationnement des bus hors exploitation seront situées :

- À proximité de l'accrobranche ;
- Au rond-point de la RD 213 ;
- Au rond-point de Verneuge.

Aucun stationnement de bus n'est envisagé dans la zone touristique.

La capacité de stationnement de l'espace loisirs est estimée à environ 60 places, mais cet aménagement ne sera pas réalisé pour l'été 2027.

Concernant la rambarde de la rue Beau Site, aucune décision n'a encore été prise quant à sa remise en peinture.

5. Distributeur automatique de billets (DAB)

Il est rappelé que le DAB avait été installé par l'ancienne Communauté de communes des Cheires. Le déficit était pris en charge par les deux collectivités soit environ 6000€ par an.

Actuellement, environ 7 000 retraits ont été enregistrés l'année dernière. Il y a cinq ans, 12000 retraits.

6. Travaux et investissements municipaux

Concernant les futurs investissements :

- La priorité sera donnée aux bâtiments municipaux ;
- Les contraintes budgétaires à venir imposeront des arbitrages ;
- Les projets devront intégrer une logique de réduction des consommations énergétiques, notamment par l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Après les bâtiments municipaux, la priorité sera la salle Pierre Vazeille à Rouillas-Bas.

La possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le parking de l'ancienne colonie a été évoquée, sans programmation à ce stade.

Une demande a également été formulée concernant l'installation d'un limiteur sonore à l'espace loisirs. Cette proposition sera étudiée par la municipalité.

7. Affichage publicitaire

Une question est posée sur la multiplication des panneaux aux abords du rond-point.

Jusqu'en janvier dernier, le pouvoir de police en matière d'affichage relevait de l'intercommunalité. Cette compétence est désormais exercée par la commune.

La municipalité souhaite harmoniser la signalétique en s'appuyant sur la future charte du Parc naturel régional actuellement en révision.

Les panneaux non conformes étant interdits dans ce secteur, une action sera engagée. La commune prévoit également la création d'une charte graphique locale.

8. Gestion des déchets et plage

Des habitants signalent l'absence de poubelles à proximité de la plage.

La municipalité indique que le nombre de colonnes de collecte a été augmenté cet été le long du boulevard.

Une réflexion est également en cours concernant l'installation de nouvelles colonnes à proximité du parking situé près des bâtiments récemment démolis.

La plage est entretenue par la Communauté de communes tandis que le boulevard est entretenu par la commune.

9. Travaux autour du lac

Les travaux ont débuté en septembre et devraient se poursuivre jusqu'en mai-juin 2027.

Ils concernent principalement les démolitions et les aménagements du bord du lac.

Près de 5 000 plantations seront réalisées.

Une nouvelle phase de travaux est prévue entre septembre 2027 et le printemps 2028.

Les places de stationnement situées en contrebas seront redistribuées sur le boulevard durant la prochaine saison estivale.

10. Restaurant du Lac et ancien Julcanque

Restaurant du Lac

La Communauté de communes est propriétaire des abords du site.

Une réflexion est engagée concernant un éventuel rachat des murs ainsi que l'avenir du fonds de commerce. Le dossier demeure complexe et aucune décision n'est arrêtée à ce jour.

Ancien Julcanque

Une licence IV est présente sur le site.

L'hypothèse d'une création ou réouverture d'activité de restauration a été évoquée, mais aucune information complémentaire n'est disponible à ce stade.

11. Prochaine réunion

La prochaine réunion avec le bureau est prévue au mois de décembre. Communication de la date à venir.

L'ordre du jour de la prochaine réunion portera sur les points suivants :

- Les dispositifs de régulation de la circulation dans la rue Beau Site ;
- Le projet d'aménagement du parking de l'Espace Loisirs.